

# UNE NOUVELLE MAIRIE

UN CARACTERE PUBLIC POUR UN  
BATIMENT DE TAILLE MODESTE.

GARAC 31 - 2011



1

## [ Maîtrise d'ouvrage ]

Commune de Garac

## [ Maîtrise d'oeuvre ]

Architectes: Marie-Christine Couthenx et Daniel Ponchet

## [ Type de travaux ]

Construction neuve -

## [ Durée des études et du chantier ]

6 mois d'études et 8 mois de chantier

## [ Surface ]

184 m<sup>2</sup> de SHOB

## [ Coût ]

190 681€ H.T.

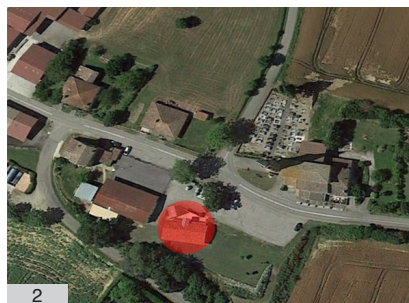
## [ DÉMARCHÉ DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ]

Garac est une petite commune de 170 habitants dans le canton de Cadours. Le village est étiré sur une ligne de crête dominant au sud, la vallée de la Save.

En 2008, après une étude préalable du CAUE, la commune décide de construire de nouveaux locaux pour la mairie, qui occupait alors une seule pièce de 35 m<sup>2</sup> dans l'ancien presbytère adossé à l'église.

Pour leur nouvelle mairie, les élus souhaitaient un bâtiment modeste et accueillant : une maison commune ouverte à tous. Ils ont demandé aux architectes un projet de bâtiment public présentant une image traditionnelle.

Le terrain choisi est situé le long de la rue principale, face à l'église et dans le prolongement de l'école et de la salle des fêtes. Il bénéficie d'une vue panoramique sur la vallée et les coteaux alentour.



2

## [ IMPLANTATION - CONCEPTION ]

La nouvelle mairie est implantée en retrait par rapport à la voie principale. De plain-pied, largement ouvert et lumineux, le bâtiment est conçu pour permettre une vue traversante sur le paysage.

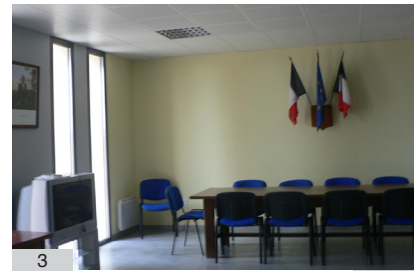
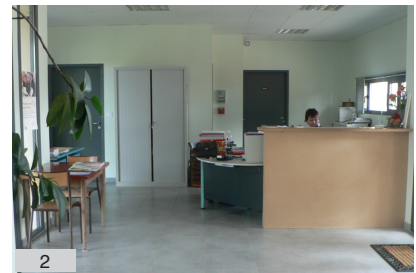
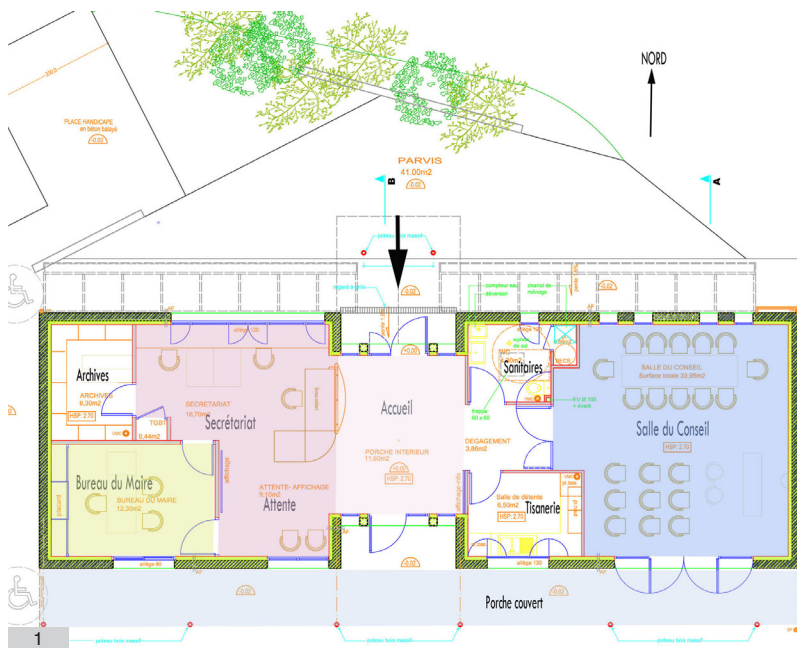
Les architectes ont cherché à répondre à la demande initiale des élus tout en apportant une note contemporaine. Ainsi, malgré une superficie correspondant à celle d'une maison individuelle, ils ont su donner à cette mairie un caractère de bâtiment public grâce :

- au parvis parsemé de dalles colorées, délimité par de petits murs en terre cuite,
- au porche très fin en acier galvanisé, situé au milieu de la façade principale, signifiant clairement l'entrée,
- au traitement des ouvertures : percements étroits, nettement distincts de ceux d'une habitation,
- à la casquette métallique prolongeant la toiture côté nord.



3

1. Façade nord
2. Situation du bâtiment
3. Le long de la rue principale du village. D'un côté, l'église monumentale, de l'autre la salle des fêtes et en second plan la nouvelle mairie.



1. Plan.
2. Accueil et secrétariat
3. Salle du Conseil
4. Façades est et nord
5. Façades est et sud

L'image traditionnelle est donnée par le volume, la toiture à deux pentes et certains matériaux comme les tuiles canal, l'enduit et la brique pour les murets.

Le bâtiment est à la fois simple et soigné et s'intègre bien dans ce contexte de village rural.

Par ailleurs, l'aménagement intérieur en deux parties quasi symétriques de part et d'autre de l'entrée est très fonctionnel. L'accueil central ouvert sur le paysage distribue les différents espaces, le secrétariat et bureau du maire d'un côté et la salle du conseil de l'autre.

Le projet a été bien maîtrisé, au niveau des surfaces et des coûts.

### [ APPROCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE ]

La conception du bâtiment est bioclimatique: le bâtiment est orienté nord/sud. La façade sud est largement ouverte mais protégée par un auvent sur toute sa longueur, la façade nord présente des ouvertures réduites en fentes horizontales pour l'accueil et verticales pour la salle du Conseil.



### [ PROCÉDÉS CONSTRUCTIFS ]

Le bâtiment, couvert par une toiture à deux pentes en tuiles canal, est construit en "traditionnel": maçonnerie de parpaings+isolation intérieure de 10 cm en laine de verre. En toiture : fermettes+isolation de 30 cm en laine de verre. Pour les auvents : charpente bois avec des poteaux ronds en mélèze. Le bardage ajouré est aussi en mélèze, les menuiseries extérieures en aluminium.

Le chauffage est électrique : des radiants avec pilote pour chauffer séparément deux zones, la zone de la salle du conseil différenciée de la zone secrétariat/bureau du maire.

### [ BEMOLS ]

Le projet d'aménagement d'une réelle place publique reste à faire : suppression de l'aire de stockage des poubelles du tri sélectif, plantation d'arbres, intégration ou déplacement de l'abri-bus et de la cabine téléphonique.